

4 mesures phares

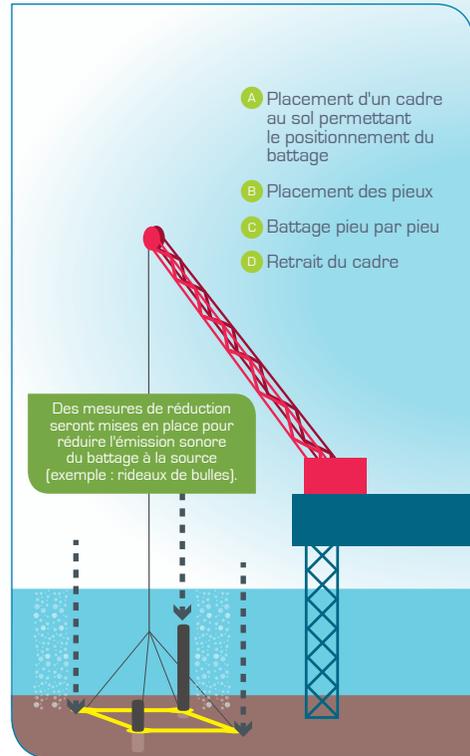
POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER au large de Dieppe et du Tréport

Mesure 1

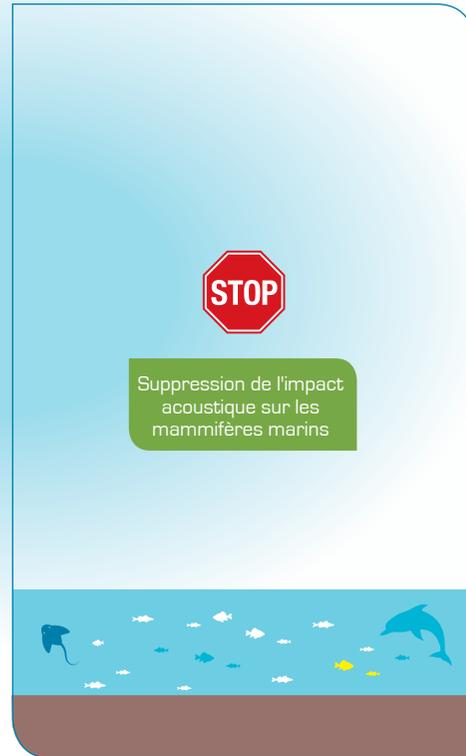
Pendant la phase de construction, **EMDT va exclure toute opération de battage de pieux pendant les 4 mois les plus sensibles pour le développement des mammifères marins.** L'impact sur ces derniers sera ainsi encore plus réduit.

Exclure toute opération de battage de pieux pendant 4 mois consécutifs (sur une année) pendant la phase de construction

Battage en cours



Battage à l'arrêt



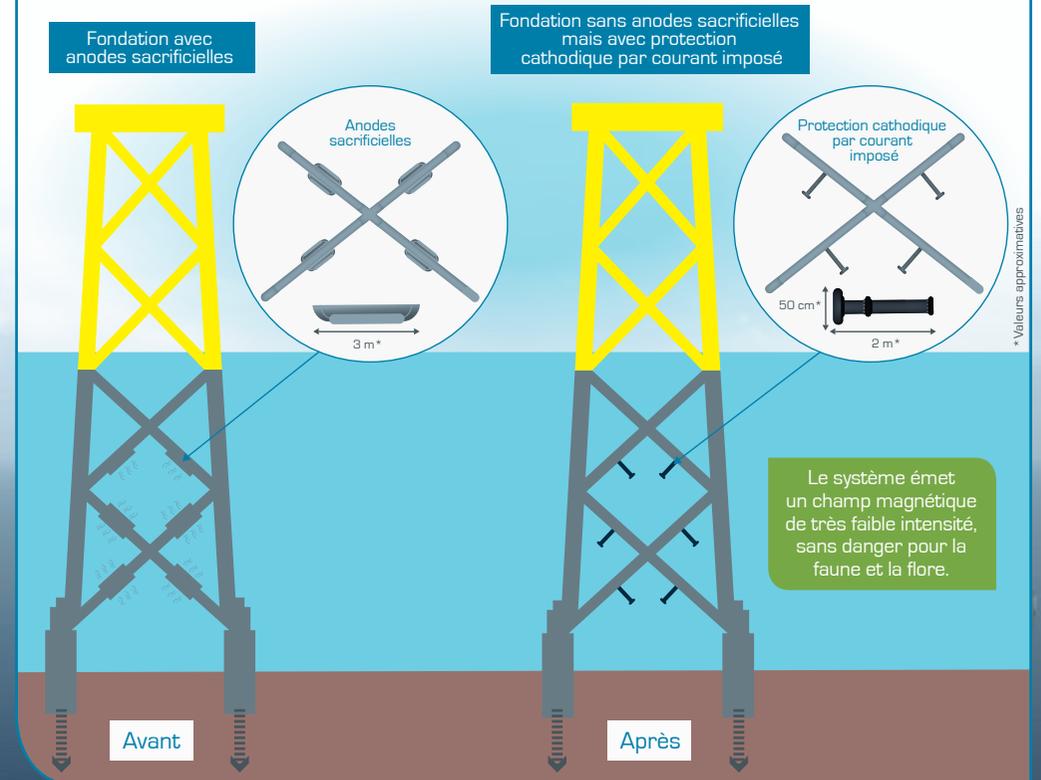
Suite à l'avis de l'Agence Française pour la Biodiversité, **Éoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT) va mettre en place de nouvelles mesures pour renforcer l'exemplarité environnementale du projet.**



Mesure 2

EMDT n'utilisera pas d'anodes sacrificielles sur les fondations des éoliennes. Jusqu'ici, la solution retenue de protection des fondations contre la corrosion consistait en la dissolution des anodes sacrificielles, composées essentiellement d'aluminium, placées sur les fondations. Si les anodes sacrificielles, dont l'impact sur l'environnement est faible et maîtrisé, sont une technologie éprouvée et largement répandue (on les retrouve par exemple sur d'autres ouvrages métalliques en mer, sur les bouées ou les navires de commerce et de pêche), **les dernières innovations techniques permettront à EMDT de lui préférer un système de protection par courant imposé, qui permettra d'éviter le rejet de métaux dans l'environnement.**

Supprimer les anodes sacrificielles



4 mesures phares

POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER

au large de Dieppe et du Tréport



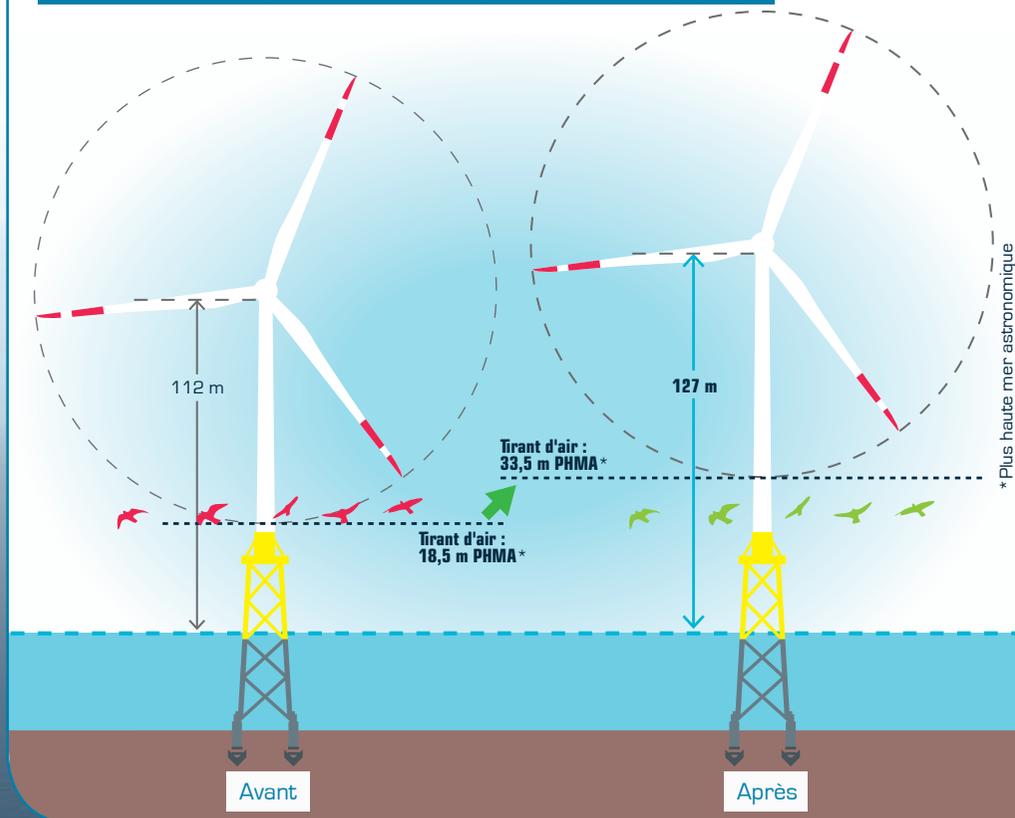
Mesure 3

EMDT va **rehausser la hauteur des éoliennes de 15 m**. Cette mesure, qui ramène la hauteur totale des éoliennes à 211 mètres*, réduira d'au moins 50 % le risque de collisions pour l'ensemble des espèces d'oiseaux. En effet, de nombreuses espèces d'oiseaux volent en-dessous de 30 m d'altitude, soit en-dessous du rayon décrit par les pales.

* La hauteur de l'éolienne 8 MW initialement prévue pour équiper le parc éolien - modèle Adwen - était déjà de 210 mètres.

Rehausser les éoliennes de 15 m

La rehausse ne sera pas visible à l'œil nu : pas d'impact sur le paysage



Mesure 4

Conformément à sa réponse à l'appel d'offres, Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT) s'est engagée à créer un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Eolien en mer. Le débat public en 2015 a permis de confirmer l'intérêt du GIS pour les parties prenantes et d'anticiper sa mise en place. EMDT a donc pris la décision de lancer sa préfiguration dès 2016.

Ce GIS permettra à EMDT de réaliser le suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) ainsi que les suivis environnementaux de longs termes présentés dans le cadre de son étude d'impact environnemental.

Inédite à l'échelle d'un parc éolien en mer, la création d'une telle structure permettrait d'associer les acteurs du territoire au suivi du parc sur les aspects environnementaux et humains.

Le GIS est un outil qui permet à l'ensemble des parties prenantes locales de définir, mettre en œuvre et partager les résultats d'études scientifiques et contribuer ainsi à une meilleure connaissance du milieu marin.

Suite à l'avis de l'Agence Française pour la Biodiversité, EMDT va renforcer les travaux du futur Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) par un financement avec un budget total de **8 millions d'euros**, et accélérer sa mise en œuvre en 2018.